



Informations Sanitaires

L'action sanitaire ensemble

Éditorial

Chers collègues,

Notre saison apicole est en cours. Mais pour l'instant le bilan n'est pas réjouissant sur notre région avec une météo sur cette saison capricieuse : froid, gelée et épisodes pluvieux...

Le creux de miellée entre floraison printanière et estivale a été plus dur que la normale. Cela a donné une grande période de disette, plusieurs colonies sont mortes de faim et plusieurs d'entre elles ont dû être sous perfusion. Ce stress alimentaire a engendré des problématiques sanitaires avec notamment une augmentation des expressions virales.

Cela montre la complexité de ce type de saison et cela nous apprend d'avoir plus de vigilance à l'avenir.

Beaucoup d'entre vous avait appelé par l'intermédiaire d'OMAA mais ce n'est pas l'heure du bilan. Espérons une fin de saison meilleure.

Il est temps de réfléchir à la saison prochaine les commandes de médicaments sont arrivées par l'intermédiaire des PSE. Essayons que nos colonies hivernent avec peu de Varroa pour partir sur de bonnes bases la saison prochaine. Cette année c'est Apivar® ou Apitraz® pour les traitements conventionnels.

Nous abordons la mise en place et le fonctionnement de ce traitement dans cette rubrique.

Je vous souhaite une bonne lecture et une bonne fin de saison.

Apicolement

Pour le Conseil d'Administration de la section apicole de la FRGDS Pays de la Loire

Nicolas ROUX (Co-Président)

N° 3 décembre 2021

Sommaire

P 1 Editorial

P2 : Actions varroas en fin de saison

Infestation résiduelle

P3 : Objectifs à atteindre

Les comptages de fin de saison

P4 : Les traitements de rattrapage

Contacts en cas de problèmes

P5 : Que faire en cas de problème

Actualités



[apiculture.frgds-
pdl@reseaugds.com](mailto:apiculture.frgds-pdl@reseaugds.com)



Actions varroas en fin de saison

Votre traitement contre varroa est terminé ou se termine bientôt. Afin de limiter les risques de résidus dans les matrices apicoles (et également l'apparition de résistance) il est important de retirer vos lanières une fois votre traitement terminé.

En cas de traitement à base de lanières, n'oubliez pas de **noter la date de retrait des lanières dans votre registre d'élevage**.



Les lanières ne doivent pas être réutilisées.

Les lanières même usagées sont toxiques pour l'environnement. Elles doivent être ramenées à votre organisme sanitaire local pour destruction. Renseigner vous auprès de votre OSAD.



Infestation résiduelle

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après cette saison difficile pour les abeilles, les infestations mesurées dans certaines zones de la région en fin de saison étaient importantes pour les populations d'abeilles présentes. Cela laisse supposer que **les infestations 2021 seront probablement plus importantes à l'issue du traitement d'été réalisé**. Il sera important d'être particulièrement vigilant cette année. Votre niveau d'infestation résiduelle va de ce fait dépendre de la pression varroa initiale et de l'efficacité de votre traitement.



Evolution de l'infestation varroa suivant les années (LSA n°304)

Infestation initiale varroa	Varroas résiduels suivant le taux d'efficacité du traitement		
	98%	95%	90%
500	10	25	50
1000	20	50	100
1500	30	75	150
2000	40	100	200
2500	50	125	250
3000	60	150	300

Varroas résiduels suivant l'efficacité du traitement et l'infestation initiale

Ci-dessus, les infestations suivant les années mesurées dans le cadre des tests d'efficacité de la fnosad.

Les infestations varroas mesurées peuvent parfois monter au-delà de 4000 varroas par colonie et se situent le plus souvent pour 50% des colonies en dessous de 1000 varroas (médiane).



Les traitements ne sont pas efficaces à 100%. Il est considéré qu'un traitement est efficace dès lors qu'il a une efficacité autour de 90 à 95 % ce qui n'est pas systématiquement le cas des traitements dans la lutte contre varroa. Ci-dessus, une évaluation de la pression varroa résiduelle suivant l'efficacité du traitement et l'infestation varroa initiale.



Objectifs à atteindre

Afin de maîtriser la pression varroa pour la saison suivante, il est reconnu que les colonies doivent avoir moins de 50 varroas résiduels en période hivernale. Estimer la population par comptage des mortalités naturelles de varroa est une méthode efficace. Il existe une bonne relation avec la population totale estimée. Cette technique de comptages sur langes a l'avantage lorsque l'on a des planchers entièrement grillagés de pouvoir surveiller l'infestation sans perturber pour autant la colonie et cela même en hiver. Cependant, la mortalité journalière peut être variable ce qui signifie que cette mesure doit être réalisée sur 1 à 2 semaines.

On considère que l'objectif de lutte est ainsi atteint dès lors que l'on obtient **moins de 1 chute naturelle de varroa par jour sur une période de 10 jours**. Au-delà, il faut se poser la question de réaliser un traitement de rattrapage complémentaire.

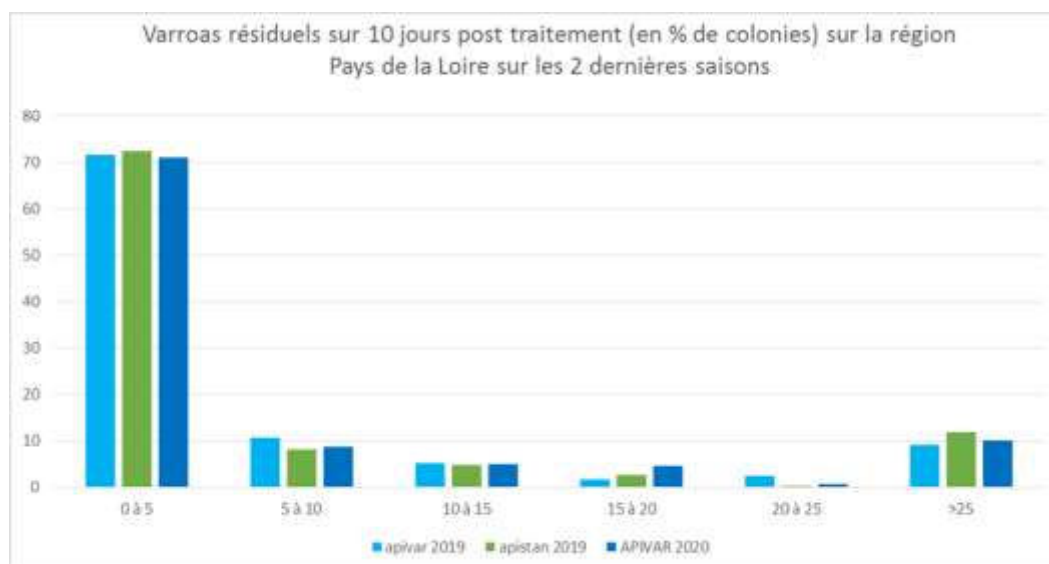
Les comptages de fin de saison

Il est donc important de compter ! Une évaluation de l'infestation résiduelle post traitement (au moins 10 jours après le retrait du traitement) est nécessaire. Un protocole sur lange vous est proposé sur la région afin de juger de la nécessité ou non d'un traitement de rattrapage hivernal et cela sans ouvrir les colonies. N'hésitez pas à consulter la méthode décrite dans la fiche technique avec le lien ci-dessous :

https://www.gdsfrance.org/wp-content/uploads/fiche_technique_N-5.pdf



Une alternance de lutte est en place dans le cadre du traitement d'été préconisé sur la région depuis plusieurs années afin de notamment préserver les molécules ayant une efficacité la plus régulière. Sur 2020, 1570 apiculteurs étaient engagés dans cette démarche régionale soutenue par le conseil régional des Pays de la Loire ce qui représente 54678 colonies traitées. Vos remontées de comptages de varroas résiduels sur les 2 dernières saisons mettent en avant des résultats similaires avec **environ 80% des colonies ayant une infestation résiduelle post traitement satisfaisante ce qui signifie que 20% des colonies avaient la nécessité d'un traitement de rattrapage**. N'oubliez pas de nous remonter vos comptages, il permettent de garder une surveillance collective quant à l'efficacité des traitements dans la lutte contre varroa.



*Infestation résiduelle varroa en Pays de la Loire sur les saisons 2019 et 2020
suivant le traitement réalisé*



Traitements de rattrapage

Il est intéressant d'intervenir le plus tôt possible si les comptages ne sont pas satisfaisants. Le traitement de rattrapage est donc à réaliser de préférence en hiver afin d'aider les colonies à maîtriser leur pression varroa dès que possible.

3 traitements avec AMM sont à privilégier :

l'Apibioxal[®], l'Oxybee[®] ou le Varromed[®].

Ce sont des traitements à base d'acide oxalique (et d'acide formique pour le Varromed[®]). L'acide oxalique est très efficace hors couvain.



Ces traitements peuvent être utilisés par dégouttement comme ci-après ou par sublimation.

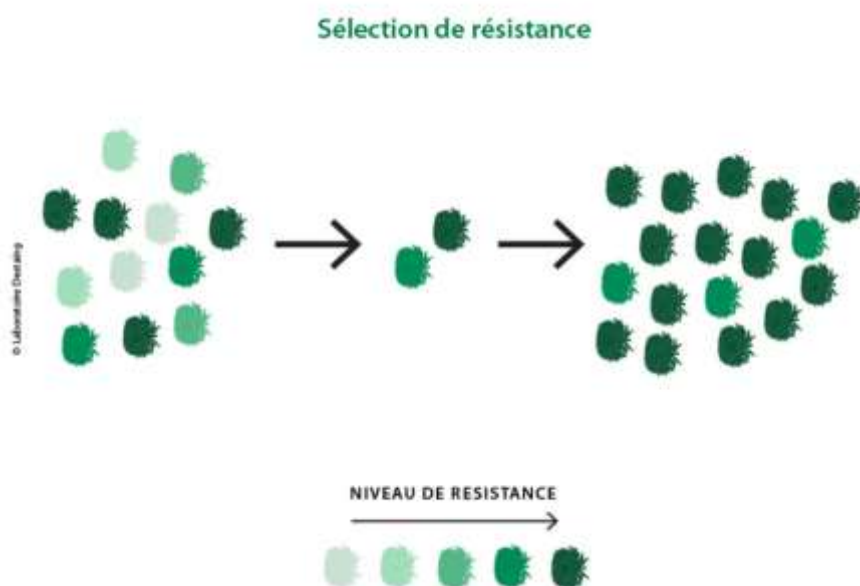
Le traitement est à réaliser par une belle journée d'hiver (>5°C) hors couvain pour les traitements à base d'acide oxalique.

Le traitement va diffuser dans la colonie grâce aux contacts sociaux. Le mécanisme d'action de l'acide oxalique n'est pas complètement élucidé. L'acide oxalique a un fort pouvoir acidifiant. Son fonctionnement est lié en partie à la sensibilité de varroa à un milieu acide.

Des précautions d'emploi sont nécessaires pour protéger l'utilisateur (gants, lunette, masque).

Intérêt de la lutte alternée

Lorsque le traitement d'été s'est révélé être insuffisant, il peut également être intéressant d'appliquer un second acaricide pour limiter les risques de résistance des varroas aux acaricides les plus couramment utilisés en été. Les varroas survivants résistants peuvent se reproduire et être de plus en plus résistants au fil des saisons.





Que faire en cas de problème

N'hésitez pas à contacter votre organisation sanitaire départementale si vous avez besoin d'aide dans l'interprétation de vos comptages et pour vous guider dans le choix et la réalisation d'un traitement de rattrapage.



Le dispositif **OMAA** est également en place sur la région, n'hésitez pas à le solliciter en cas de mortalités ou affaiblissements de vos colonies. Environ 200 déclarations sont enregistrées chaque année sur la région Pays de la Loire.

Enfin n'oubliez pas, dernière ligne droite pour votre déclaration de ruches. Comme chaque année la déclaration est obligatoire et doit se faire avant le 31 décembre à l'adresse ci-dessous :



<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

Actualités

Loi de santé animale européenne

En lien avec l'apparition de la loi de santé animale européenne, des groupes de travail ont été constitués et travaillent déjà depuis plusieurs mois au niveau national afin de réfléchir à la mise en application de mesures collectives dans la lutte contre certains agresseurs de l'abeille. Des réflexions sont ainsi en cours pour mettre en place des PSIC (Plan sanitaire d'intérêt collectif) étendus au territoire français. La filière a ainsi manifesté son intérêt pour ses plans collectifs dans le cadre de la lutte contre la loque américaine, le frelon asiatique et le varroa. Le fruit de ses réflexions devraient voir le jour courant 2022, nous reviendrons vers vous dès que l'on en saura davantage.

Arrivée de *Vespa orientalis* en France

Vespa orientalis a été signalé le 22 septembre 2021 pour la première fois en France sur la commune de Marseille. En Europe occidentale, *Vespa orientalis* s'est établie depuis une dizaine d'années dans deux régions au sud de l'Espagne : Talence depuis 2012 et en Andalousie depuis 2018. Encore plus récemment, l'espèce a été signalée à plusieurs reprises dans le nord de l'Italie : à Gênes en 2018 et dans les villes de Trieste et Grosseto en Toscane en 2021. Le cycle de développement et l'écologie de *V. orientalis* reposent sur la construction d'un nid et d'une nouvelle colonie au printemps par des femelles fécondées sortant d'hibernation, colonie qui disparaît au début de l'automne par la mort de tous les individus hormis les nouvelles reines qui vont passer l'hiver dans le sol ou la végétation.



Figure 1 : A gauche : *Vespa orientalis* – Au centre : *Vespa crabro* – A droite : *Vespa velutina* (Source : A. Coache)